



Creuzier-le-Vieux, le 06 octobre 2020

Le Maire

à

Monsieur le Président
SAS TRANSPORTS THEVENET
Le Bourbonnais
03500 BAYET

Réf : BC.HP

Objet : Installation soumise à enregistrement au titre des ICPE - Demande d'avis sur conditions de remise en état du site

Monsieur le Président,

Dans le cadre de votre projet d'extension d'un entrepôt logistique dans la ZI de Vichy-Rhue, rue du Sergent Bourdeaux, 03300 CREUZIER-LE-VIEUX, soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément au §5 de l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement).

L'emprise concerne les parcelles cadastrales de notre commune, section AT n°133, 148, 154, 159, 168, 178, 193, 203 et 204.

Vous proposez que, lors de l'arrêt définitif de l'installation, le terrain soit laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation mise à l'arrêt, et compatible avec la vocation de la zone, conformément au règlement d'urbanisme en vigueur (usage de type industriel, par ex : atelier d'assemblage, messagerie...).

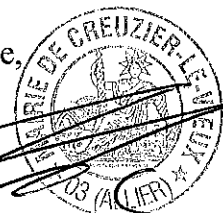
Je vous confirme qu'en cas de cessation de votre activité ICPE, le site devra être remis en état conformément à ces principes.

La remise en état du site après l'arrêt de l'exploitation, conformément aux articles R.512-46-25 à R.512-46-29 du Code de l'Environnement, consistera en :

- L'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présent sur le site ;
- L'interdiction ou la limitation de l'accès au site ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Bernard CORRE